



## Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 21 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le quatorze mars s'est réuni dans la salle de mairie sous la présidence de Mme Catherine SCHAEFFER, Maire.

**Présents :** Maïa BERTHELON, Valérie BERTOIS, Marie-Josèphe FRAICHARD, Cyrill JAUSSAUD, Yves JAVOUREZ, Sébastien MONNET, Frédéric PERRET, Ouahiba TOURNIER, Yannick TREILLES.

**Absent excusé :** Jérôme DAUNAY (donne pouvoir à Valérie BERTOIS).

**Secrétaire de séance :** Marie-Josèphe FRAICHARD

### Approbation du compte rendu du conseil municipal du 28 février 2022 :

Le compte rendu du conseil du 28 février 2022 est approuvé à l'unanimité.

### Vote des comptes administratifs 2021 :

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif du budget général et le compte administratif du budget du service de l'eau.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dép./déficit	Recettes/exc.	Dép. /déficit	Recettes/exc.	Dép. /déficit	Recettes/exc.
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>						
Résultats reportés		143 899.27	36 270.19		36 270.19	143 899.27
Opérations de l'exercice	263 010.14	294 172.04	151 422.88	159 209.14	414 433.02	453 381.18
<b>TOTAUX</b>	<b>263 010.14</b>	<b>438 071.31</b>	<b>187 693.07</b>	<b>159 209.14</b>	<b>450 703.21</b>	<b>597 280.45</b>
<b>Résultats de clôture</b>		<b>175 061.17</b>	<b>28 483.93</b>			<b>146 577.24</b>
<b>Restes à réaliser</b>			<b>5 400.00</b>	<b>2 625.00</b>	<b>5 400.00</b>	<b>2 625.00</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>175 061.17</b>	<b>31 258.93</b>			<b>143 802.24</b>

### **BUDGET EAU**

Résultats reportés		18 146.90	10 599.65		10 599.65	18 146.90
Opérations de l'exercice	22 382.62	33 211.57	39 376.15	29 641.41	61 758.77	62 852.98
<b>TOTAUX</b>	<b>22 382.62</b>	<b>51 358.47</b>	<b>49 975.80</b>	<b>29 641.41</b>	<b>72 358.42</b>	<b>80 999.88</b>
<b>Résultats de clôture</b>		<b>28 975.85</b>	<b>20 334.39</b>			<b>8 641.46</b>
<b>Restes à réaliser</b>			<b>14 000.00</b>	<b>11 900.00</b>	<b>14 000.00</b>	<b>11 900.00</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>28 975.85</b>	<b>22 434.39</b>			<b>6 541.46</b>

### **Vote des comptes de gestion 2021 :**

Les comptes de gestion du trésorier pour l'année 2021 sont votés et approuvés à l'unanimité.

Au budget général ils font apparaître un excédent global de fonctionnement de 143 802.24 € et un autofinancement des investissements s'élevant à 31 258.93 €.

Le budget de l'eau présente un excédent global de fonctionnement de 6 541.46 € et un autofinancement des investissements de 22 434.39 €.

### **Affectation des résultats 2021 :**

Budget général : le conseil vote un report positif de 143 802.24 €

Budget eau : le conseil vote un report positif de 6 541.46 €.

### **Vote du budget principal et budget eau 2022 :**

Le budget principal et le budget eau sont votés à l'unanimité.

<b>BUDGET GENERAL</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	733 571.35 €	733 571.35 €
<b>Section d'investissement</b>	514 212.79 €	764 991.42 €
<b>TOTAL</b>	1 247 784.14 €	1 498 562.77 €

<b>BUDGET EAU</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	39 038.46 €	39 038.46 €
<b>Section d'investissement</b>	59 831.39 €	59 831.39 €
<b>TOTAL</b>	98 869.85 €	98 869.85 €

### **Vote du taux des taxes locales 2022 :**

Il est proposé d'augmenter les taux appliqués en 2021, à savoir :

- Taxe sur le foncier bâti : augmentation de 3 % soit un taux de 36.41 %
- Taxe sur le foncier non bâti : augmentation de 3% soit un taux de 18.48 %

Comme prévu en 2021, cette augmentation a pour but de revenir aux taux appliqués en 2017 sur la part communale.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les taux des taxes locales 2022

### **Devis électricité pour remise aux normes du logement n°3 :**

Des travaux de remise aux normes doivent être réalisés dans le logement 3. Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise de Biscuit électricité service d'un montant de 2 260.00

### **Questions diverses :**

-Subvention à l'atelier au village dans le cadre d'un projet culturel. Le conseil municipal attend la demande écrite pour délibérer.

-participation à l'élan de solidarité pour la population de l'Ukraine : le conseil municipal prend le temps de la réflexion et prendra une décision lors de la prochaine réunion. Pour information, l'intercommunalité a mis à disposition des réfugiés le centre de vacances d'Uxelles (60 places).

-Le conseil municipal remercie les organisateurs, les enfants et la population pour leur participation au carnaval qui a été un beau succès.

-L'association des parents d'élèves ne pouvant organiser la chasse aux galets le 9 avril, cette manifestation est repoussée à une date ultérieure.

-Certaines personnes n'ayant pas reçu la documentation sur l'implantation de la fibre, nous vous transmettons, en pièce jointe, le dossier.

-Pour rappel, les élections présidentielles ont lieu les 10 et 24 avril. Le bureau de vote à la mairie est ouvert de 8 heures à 19 heures.

Le maire, Catherine SCHAEFFER